



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-36840>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-36840

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-114308

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 11/08/2023

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SDIS 13

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 28130002000027

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13015

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations d'entretien et de contrôle des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales

Code CPV principal - Descripteur principal : 90480000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation concerne toutes les prestations liées à l'entretien des réseaux d'eaux usées et de pluviales sur les différents sites du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône et tout particulièrement : - des prestations de débouchage et de curage ; - vidanges et entretien des stations de relevage ; - vidanges et entretien des débourbeurs, décanteurs, déshuileurs,... ; - vidanges et entretien des fosses ; - vérification et contrôle par inspection caméra.

Critères d'attribution : 1/ Prix (60%) ; 2/ Valeur technique (40%) analysée selon les sous-critères énoncés à l'article 4 du règlement de la consultation.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Les attributaires des accords-cadres et marchés afférents aux prestations d'entretien et de contrôle des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône sont les suivants : - Lot n° 1 - M782 Maintenance préventive et corrective des

réseaux d'eaux usées et eaux pluviales des groupements Ouest, Sud et Est : SARL AQUASUD pour un montant quantitatif estimatif (DQE) de 71 023,00 euros HT et un montant global et forfaitaire annuel de 2 700,00 euros HT. Le montant maximum annuel du contrat est de 33 000,00 euros HT ; - Lot n° 2 - M783 Maintenance préventive et corrective des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales des groupements Centre et Nord : SAUR SAS pour un montant quantitatif estimatif (DQE) de 51 652,00 euros HT et un montant global et forfaitaire annuel de 1 165,00 euros HT. Le montant maximum annuel du contrat est de 18 500,00 euros HT ; - Lot n° 3 - M784 Maintenance préventive et corrective des stations de relevage : SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES / SAUR SAS pour un montant global et forfaitaire annuel de 12 063,10 euros HT. Les contrats sont conclus pour une durée d'1 an reconductible 2 fois. Précisons concernant les délais d'introduction de recours : Les recours ouverts aux candidats sont les suivants : - Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code). Le candidat pourra, selon le cas, après la signature du marché, saisir le tribunal compétent d'un référé contractuel dans les conditions posées aux articles L551-13 à 23 et R551-7 à 10 du Code de justice administrative. Il peut être exercé dans un délai de 31 jours après la publication d'un avis d'attribution du contrat ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - Recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat issu de l'arrêt du Conseil d'Etat "Tarn et Garonne" du 04/04/2014 dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de ce dernier, devant le Tribunal administratif compétent (candidats évincés ainsi que tiers lésés) ; - Recours pour excès de pouvoir en ce qui concerne les décisions de déclaration d'infructuosité ou de déclaration sans suite en cas d'abandon de la procédure et ce, dans le délai de deux mois à partir de la notification de la décision attaquée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/03/2024